



Plan d'action de développement durable 2016-2022

Mise à jour 2022-2023

(1er avril 2022 au 31 mars 2023)



Table des matières

MISE EN CONTEXTE DU PADD 2022-2023	3
ORIENTATION 1 Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique	4
Objectif 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ...	4
Objectif 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.....	7
Objectif 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	7
ORIENTATION 2 Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable ...	9
Objectif 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	9
ORIENTATION 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	9
Objectif 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	9
ORIENTATION 5 Améliorer par la prévention la santé de la population.....	10
Objectif 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	10
ANNEXE 1- 16 principes de développement durable	11

MISE EN CONTEXTE DU PADD 2022-2023

Depuis plusieurs années, Télé-Québec contribue à intégrer le développement durable à ses activités, en conformité avec la *Loi sur le développement durable* adoptée en 2006. Cela s'est concrétisé, dans un premier temps, par le fait de développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement (Plan d'action de développement durable 2008-2012).

Par la suite, la mise en œuvre du Plan d'action 2016-2020 (PADD) a permis notamment de positionner le développement durable comme un élément incontournable de gouvernance et, à travers nos contenus et nos partenariats, d'intégrer les principes de développement durable et renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle.

Conformément à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD), Télé-Québec procède à une nouvelle mise à jour de son Plan d'action 2016-2020 (pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023), déjà prolongé en 2021-2022, de manière à maintenir, tant dans ses modes de gestion que dans sa programmation, une préoccupation soutenue envers le développement durable.

Dans ce Plan transitoire 2022-2023, Télé-Québec poursuit ses efforts sur la base de ses quatre orientations, ses six objectifs, ses 3 activités incontournables (AI) et ses seize actions concrètes et structurantes.

Cette année, plusieurs de nos actions répondent aux objectifs de la directive accompagnant le nouveau décret 626-2022, notamment celles concernant les acquisitions responsables et l'évaluation de la durabilité (la prise en compte des principes de développement durable). Enfin, Télé-Québec n'est pas concernée par l'objectif lié à l'intégration de critères d'écoresponsabilités et d'écoconditionnalités dans les programmes de soutien financier.

Orientation 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Orientation 2 : Développer une économie prospère, verte et responsable

Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population



ORIENTATION 1 | Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

➤ ACTIVITÉS COURANTES EN GESTION ADMINISTRATIVE

Au cours des dernières années, Télé-Québec a entrepris un important chantier (virage "Bureau sans papier") visant la révision de son fonctionnement interne, de ses processus et de ses outils dans une optique d'efficacité et d'efficience.

Action	1. Sensibiliser et former davantage le personnel à la gestion électronique de documents pour optimiser l'organisation du travail
Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation et de formation auprès des employés
Cible	Au 31 mars 2023 : 2 à 3 par année

Action	2. Conversion des documents en format papier vers des documents en format électronique
Indicateur	Nombre de documents électroniques
Cible	Au 31 mars 2023 : Au moins 14 documents ou processus électroniques (à partir de de 2016)

Action	3. Utilisation responsable et optimale des locaux de Télé-Québec en partenariat avec les ministères, organismes publics et communautaires
Indicateur	Nombre de partenariat / location à coût minimal
Cible	Au 31 mars 2023 : 1 partenariat / location par année. À la suite du déménagement au Pied-Du-Courant en 2020, le prêt ou la location d'espaces à des ministères / organismes publics est plus difficilement réalisable, en raison d'espaces plus restreints

➤ TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS

Télé-Québec s'engage à promouvoir et favoriser l'utilisation des transports collectifs et du déplacement actif par ses employés lorsque des déplacements sont nécessaires dans le cadre professionnel. Télé-Québec met également en place des moyens technologiques afin de favoriser les visioconférences.

Action	4. Minimiser les effets du déplacement des employés en favorisant le covoiturage, l'utilisation des transports en commun, les déplacements actifs et les visioconférences
Indicateur	Nombre d'action minimisant les déplacements des employés
Cible	Au 31 mars 2023 : 1 action minimisant les déplacements des employés

Il est à noter que cette action est également en lien avec l'objectif 8.3, soit : « Favoriser l'utilisation d'énergies qui réduisent les GES ».

Par ailleurs, Télé-Québec s'engage à mettre en place des programmes et des partenariats afin de favoriser l'utilisation des transports collectifs et actifs et encourager ses employés à diversifier leurs modes de déplacement pour venir au travail.

Action	5. Encourager les employés à diversifier leurs modes de déplacement et favoriser l'utilisation des transports collectifs et des déplacements actifs pour se rendre au travail (Exemples : transport collectif, Bixi, voiture électrique - mise à disposition de bornes électriques dans notre stationnement, covoiturage, parc de stationnement sécurisé pour vélos, etc.).
Indicateur	Mise en place de pratiques, programmes et partenariats pour aider à diversifier les modes de déplacement
Cible	Augmentation de l'utilisation du transport collectif et des déplacements actifs Au 31 mars 2023 : 2 partenaires, pratiques ou programmes (à partir de 2016)

➤ BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Télé-Québec souhaite opérer ses installations et réaliser ses projets de construction, de rénovation et d'aménagement de ses locaux de manière écoresponsable.

Action	6. Améliorer la gestion de l'énergie, de l'eau, des matières résiduelles et de la qualité de l'air lors des projets de rénovation et d'aménagement intérieur et extérieur.
Indicateur	Réduction de la consommation d'énergie et de l'eau. Meilleure gestion des matières résiduelles et de la qualité de l'air.
Cible	Au 31 mars 2023 : 1 action contribuant à la réduction de la consommation d'énergie, de l'eau et meilleure gestion des matières résiduelles et de la qualité de l'air

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Télé-Québec investit dans la gestion de ses parcs informatiques en réduisant le nombre et la consommation d'énergie de ses appareils, notamment en privilégiant l'utilisation d'environnement virtualisé lors de l'installation d'applications. De plus, l'achat d'équipements informatiques homologués Énergie Star est priorisé.

Recycle ses appareils électroniques en les réacheminant à MultiRecycle, entreprise de matières recyclables et de collecte de déchets résiduels.

Action	7. Améliorer de façon continue la gestion écoresponsable de nos parcs informatiques.
Indicateur	Diminution du stockage et de l'impression, baisse du nombre d'appareils et de leur consommation d'énergie.
Cible	Au 31 mars 2023 : 1 action contribuant à la réduction globale du nombre d'appareils et de la consommation d'énergie

COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES ET ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

Télé-Québec désire poursuivre dans sa volonté d'organiser des rencontres et des événements de manière écoresponsable afin de réduire les répercussions négatives sur l'environnement et d'augmenter les retombées positives sur le plan social et économique. De plus, Télé-Québec favorise depuis plusieurs années les communications électroniques ainsi que les rencontres et les événements virtuels.

Action	8. Intégrer les impératifs de développement durable dans les activités de communication
Indicateur	Nombre d'évènements organisés de manière écoresponsable (organisation, matériel, promotion)
Cible	Au 31 mars 2023 : 2 par année

MARCHÉS PUBLICS

Télé-Québec ayant adopté une Politique d'approvisionnement écoresponsable en décembre 2020, l'action reliée à cet objectif a été retirée de ce Plan, tel qu'indiqué dans la Directive pour le renouvellement des plans d'action de développement durable du MELCC.

Nous ajoutons une nouvelle action axée sur les Acquisitions responsables, répondant à la directive accompagnant le nouveau décret 626-2022. Cette action est en continuité avec la démarche gouvernementale de développement durable depuis 2008 et avec la stratégie des marchés publics "Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple".

Action	9. Dans le cadre de notre nouvelle Politique d'approvisionnement écoresponsable, accroître l'acquisition de biens et services écoresponsables.
Indicateur	Proportion des acquisitions de biens et services écoresponsables (pour l'ensemble des biens et services ou pour une ou plusieurs sous-catégories)

Cible	Au 31 mars 2023 : Poursuivre nos acquisitions de biens et services écoresponsables, déjà entreprises dans notre organisation depuis plusieurs années.
Action	10. Développer et maintenir les compétences du personnel de Télé-Québec afin que l'exercice de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche du développement durable. Réaliser des activités de formation sur la gestion écoresponsable auprès du personnel qui effectue des achats.
Indicateur	Pourcentage du personnel qui effectue des achats ayant été formé.
Cible	Au 31 mars 2023 : 75% du personnel, effectuant les achats, a été formé

Il est à noter que cette action est également en lien avec la poursuite de l'objectif 1.4 soit « Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique ».

Objectif 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

CONTENUS ET PARTENARIATS DE TÉLÉ-QUÉBEC :

L'objectif est d'intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de la planification et de l'élaboration des contenus et des partenariats avec les institutions culturelles et sociales. Notons qu'au commencement de ce Plan, à l'automne 2015 / hiver 2016, près des deux-tiers (66%) des contenus / partenariats de Télé-Québec intégraient deux principes et plus de développement durable.

Action	11. Poursuivre et développer davantage la prise en compte des principes de développement durable dans la planification et l'élaboration des contenus de Télé-Québec.
Indicateur	Suivi de la liste des contenus selon les principes de développement durable.
Cible	Au 31 mars 2023 : Maintien de la proportion des trois-quarts (75%) des contenus de Télé-Québec intégrant deux principes et plus de développement durable

Objectif 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

En avril 2009, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) rend public son plan d'action en matière de développement durable, ce qui donne naissance à l'élaboration d'un Agenda 21 de la Culture du Québec. Cet Agenda constitue ainsi un cadre de référence sur les objectifs à poursuivre pour intégrer la culture dans les politiques de développement durable. Selon celui-ci, la culture est une composante essentielle de la société,

intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable et qui appelle l'engagement de partenaires.

Selon cette définition, trois contenus de Télé-Québec sur cinq seraient considérés comme culturels.

LES DIFFÉRENTS CONTENUS CULTURELS ET LES PARTENARIATS DE TÉLÉ-QUÉBEC

Action	12. Favoriser le rayonnement culturel de Télé-Québec auprès d'un public large et diversifié
Indicateur	Proportion de contenus culturels par rapport à l'ensemble des contenus de Télé-Québec
Cible	Au 31 mars 2023 : Maintien de la proportion de 3 contenus culturels sur 5



ORIENTATION 2 | Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Objectif 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Action	13. Favoriser par sa programmation de contenus et ses partenariats, la consommation responsable dans la population.
Indicateur	Nombre de contenus et de partenariats qui contribue à aider les consommateurs à faire des choix responsables.
Cible	Au 31 mars 2023 : 1 contenu ou partenariat par année



ORIENTATION 4 | Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Action	14. Poursuivre des partenariats existants avec des organismes communautaires et en développer d'autres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de Télé-Québec.
Indicateur	Maintenir l'implication de Télé-Québec et explorer de nouveaux partenariats
Cible	Au 31 mars 2023 : Maintien de cette implication auprès d'organismes communautaires et sociaux



ORIENTATION 5 | Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Action	15. Sensibiliser les consommateurs de contenus de Télé-Québec à protéger leur santé et à améliorer leur qualité de vie.
Indicateur	Nombre de contenus prônant une meilleure santé et qualité de vie.
Cible	Au 31 mars 2023 : Maintien à chaque année de contenus (ou de segments de contenus) axés sur la santé et la qualité de vie

Action	16. Sensibiliser les employés de Télé-Québec à protéger leur santé et à améliorer leur qualité de vie.
Indicateur	Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation à la santé / qualité de vie. Variété de services offerts pour promouvoir ces activités.
Cible	Au 31 mars 2023 : 100% des employés de Télé-Québec sensibilisés sur une base annuelle Au 31 mars 2023 : Maintien de la variété de ces offres et de ces activités. Exemples de variété de ces offres et activités : Poursuivre l'offre de salles aux employés pour effectuer des activités physiques; Mettre à disposition des douches et vestiaires après activités physiques; Poursuivre l'offre de stationnement vélo comme incitatif pour se rendre au travail; Poursuivre les partenariats visant un rabais dans les centres d'activités physiques.

ANNEXE 1- 16 principes de développement durable

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) sanctionnée en 2006 a permis à l'administration publique d'adopter une démarche cohérente en développement durable par l'application de ces 16 principes :

1. Santé et qualité de vie	7. Subsidiarité	12. Préservation de la biodiversité
2. Équité et solidarité sociales	8. Partenariat et coopération intergouvernementale	13. Respect de la capacité de support des écosystèmes
3. Protection de l'environnement	9. Prévention	14. Production et consommation responsable
4. Efficacité économique	10. Précaution	15. Pollueur-payeur
5. Participation et engagement	11. Protection du patrimoine culturel	16. Internalisation des coûts
6. Accès au savoir		